**INFORMATION CODE DE LA CONSOMMATION**

En cas de litige sur la prestation de service que vous avez demandé vous avez deux mois pour réclamer et vous avez ensuite la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de résoudre à l’amiable le litige qui vous oppose à un professionnel.

Coordonnées du Médiateur de la consummation

<https://mediation-poitiers.org>

[contact@mediation-poitiers.org](mailto:contact@mediation-poitiers.org)

Vous pouvez vous assurer que le médiateur proposé par le professionnel est bien référencé en vérifiant qu’il figure dans la liste des médiateurs de la consommation sur le site de la CECMC : [www.mediation-conso.fr](http://www.mediation-conso.fr/) et sur le site internet de la plateforme en ligne de résolution des litiges de la Commission européenne : [ec.europa.eu](https://ec.europa.eu/consumers/odr/main)

Vous pouvez saisir le médiateur de la consommation :

-en ligne : [contact@mediation-poitiers.org](mailto:contact@mediation-poitiers.org)

déposer en ligne une demande de médiation accompagnée des documents justificatifs

-par voie postale, votre demande de médiation devra être accompagnée des documents justificatifs :

Centre de Médiation de Poitiers. 12 Rue Gambetta 86009 Poitiers Cedex – Tel : 05.49.01.21.50 Fax : 05.49.60.26.14